

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PERMIS DE CONDUIRE

Demande de titre suite à la réussite à l'examen du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- ASSR2

Fin de validité du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- le permis de conduire actuel
- avis médical (si besoin)

Perte du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- une carte bancaire ou un timbre fiscal

Vol du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- une carte bancaire ou un timbre fiscal
- la déclaration de vol

Détérioration du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- le permis de conduire détérioré

Invalidation ou annulation du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- l'injonction de restitution du permis de conduire (ref 44) ou la notification d'annulation (ref 7)
- l'avis médical (si besoin)

Suspension du permis de conduire

- un justificatif d'identité
- un justificatif de domicile de moins de six mois (accompagné d'une attestation d'hébergement et de la pièce d'identité de l'hébergeant si celui-ci n'est pas au nom du demandeur)
- une photographie d'identité récente ou un code photo/signature
- la notification de la suspension (Ref.7)
- l'avis médical (si besoin)